

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

## **Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo**

**BAWA Ibn Habib<sup>1</sup>, PELLO SODE Essokoudjowou Grâce<sup>2</sup>**

1. Enseignant-Chercheur à l'Université de Lomé, Département de Psychologie Appliquée.

Tél. : (00228) 90074139,

Email : [ihbawa@yahoo.com](mailto:ihbawa@yahoo.com)

2. Educatrice Spécialisée,

Tél. : (00228) 79830705

Article soumis le 20/03/2024 et accepté le 15/06/2024

Réf : AUM11-0102

**Résumé :** En matière de violences conjugales, la littérature est abondante sur les violences subies par les femmes. De nos jours, de plus en plus de travaux s'intéressent aussi aux violences conjugales faites aux hommes parce qu'elles sont une réalité. C'est justement dans cette catégorie de travaux que s'inscrit cette étude. Elle tente d'analyser les violences subies par les hommes dans leur foyer dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo. Elle est conduite auprès d'un échantillon de 80 hommes, volontaires et consentants de répondre notre questionnaire et de se soumettre à l'entretien semi-directif organisé, à cet effet, dans le Centre d'Ecoute et de Conseil (CEC) de Novissi. Les statistiques descriptives appliquées aux données quantitatives recueillies montrent que les hommes sont davantage victimes de violences verbales (52,5%) à cause des problèmes d'argent (40%). Les conséquences observées de ces violences subies par les hommes sont, entre autres, l'alcoolisme (43,7%), l'infidélité (41,2%), l'instabilité familiale (47,5%) et la délinquance des enfants (58,7%). Nombreux sont ces hommes qui manquent de concentration au travail (57,5%). Des mesures de prise en charge socioéconomique et psychologique des hommes victimes et des actions de prévention des violences faites aux hommes dans les foyers sont nécessaires.

**Mots clés :** Conjugales ; femmes ; hommes ; subies ; violences ; Lomé

### **Analysis of domestic violence suffered by men in the Commune of Golfe 2 in Lomé, Togo**

**Abstract:** When it comes to domestic violence, the literature is abundant on violence suffered by women. Nowadays, more and more studies are also focusing on domestic

## **BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

*violence against men, because it is a reality. This study falls into just such a category. It attempts to analyze the violence suffered by men in their homes in the Golfe 2 commune of Lomé, Togo. It is based on a sample of 80 men who volunteered and consented to answer our questionnaire and to take part in the semi-directive interview organized for this purpose in the Listening and Advice Center (LAC) of Novissi. Descriptive statistics applied to the quantitative data collected show that men are more likely to be victims of verbal violence (52.5%) than of money problems (40%). The observed consequences of this violence suffered by men include alcoholism (43.7%), infidelity (41.2%) and family instability (47.5%). Many of these men lack concentration at work (57.5%). Measures to provide socio-economic and psychological support for male victims and actions to prevent violence against men in the home are necessary.*

**Key words :** *Conjugal; women; men; suffered; violence, Lomé.*

### **Introduction**

Étymologiquement, le mot violence provient du latin vis, la force, sur l'usage de laquelle elle repose. La violence est donc l'abus de la force, son usage déréglé. Elle repose sur l'agressivité (J.-L. Le Run, 2012). La violence surgit généralement du conflit, mais elle peut aussi être gratuite, aveugle, source de jouissance dans la cruauté ou le sadisme, ou encore servir de défense et de moyen d'intimidation. Lorsqu'elle se produit dans un foyer, elle devient violence conjugale.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit les violences conjugales comme tout acte de violence au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui en font partie (OMS, 2012). Dans l'esprit de contextualisation du concept, R. Baiwong Djibergui Amané (2023) pense qu'il s'agit de :

*«tout acte, comportement ou attitude commis ou adoptés contre le sexe féminin, fondés sur des considérations coutumières, religieuses et autres, causant ou susceptibles de causer aux femmes et filles des souffrances physiques, psychologiques et sexuelles tant dans la vie publique que privée » (p. 6).*

L. Daligrand (2008, p.49) précise que :

*« ces violences peuvent être verbales (insultes), psychologiques (mépris, ignorance de l'autre), financières (privation de toute ressource, etc.), mais*

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

*aussi physiques avec blessures et sévices sexuels pouvant aller jusqu'au viol et au meurtre, ou même conduire les victimes au suicide ou à l'homicide ».*

Enfin, l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (2022) classe dans la même catégorie les actes d'agression physique, comme des gifles, des coups de poing, des coups de pied et des volées de coups ; violence sexuelle, notamment des rapports sexuels forcés et d'autres formes de coercition sexuelle ; violence émotionnelle (psychologique), comme des insultes, le rabaissement, l'humiliation constante, des actes d'intimidation (par ex., destruction d'objets), des menaces de sévices, des menaces de retrait des enfants ; comportements tyranniques et dominateurs, comme ceux consistant à isoler une personne de sa famille et de ses amis ; à surveiller ses faits et gestes ; et à limiter son accès aux ressources financières, à l'emploi, à l'éducation ou aux soins médicaux.

La classification la plus élaborée, que nous adoptons, est celle de D. Welzer-Lang (1992) reprise par K. Garance et al. (2008, pp. 7-8) pour qui, il faut distinguer plusieurs types de violence conjugale à savoir :

- *La violence physique est l'ensemble des atteintes physiques au corps de l'autre. Parmi celles-ci nous trouvons les actions suivantes : taper, mordre, empoigner, donner des coups de pieds, de griffes, de poings, des claques ; frapper avec des objets, utiliser des armes blanches (couteau, casserole, bouteilles) (...), tirer par les cheveux, lancer un liquide à la figure, pincer, cracher (...), séquestrer, empêcher physiquement quelqu'un ou quelqu'une de sortir, de fuir (...), fesser, électrocuter, tirer avec une arme à feu, utiliser une arme blanche (...);*
- *La violence psychologique est toute action qui porte atteinte ou qui essaie de porter atteinte à l'intégrité psychique ou mentale de l'autre (son estime de soi, sa confiance en soi, son identité personnelle, ...) Parmi de telles actions nous retrouvons fréquemment : insultes, menaces, viol, menace de mort, (...), intimider, dévaloriser, rabaisser, dénigrer, (...) — Faire du chantage, exercer des pressions, mentir, (...), manipuler, contrôler, isoler, se moquer des différences, (...);*
- *Quant à la violence sexuelle et sexuée, il s'agit par exemple de violer, brûler les organes génitaux, imposer à l'autre de reproduire des scènes pornographiques, forcer quelqu'un à se prostituer contre son désir, ramener*

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

*des maladies sexuellement transmissibles à l'insu dans le couple, avoir des partenaires multiples sans le dire, etc. ;*

- *La violence verbale se réfère au débit de parole, à la violence perçue dans la voix, le ton, les cris, c'est-à-dire au mode de communication. Par exemple, crier, brusquer par un ton autoritaire, (...) faire pression, interrompre l'autre constamment, ponctuer toutes ses phrases par des insultes.*
- *La violence économique est décrite quand le ou la partenaire place de force un conjoint ou une conjointe dans une situation économique précaire en refusant de participer selon ses ressources aux dépenses du ménage et s'approprie de l'argent de l'autre sans son consentement.*

P. Vasseur et al (2020) conservent la même classification de K. Garance et al. (2008), mais apportent d'autres précisions de sorte que selon eux :

*« La violence psychologique constitue un processus visant à établir ou maintenir une domination sur le ou la partenaire ;*

*La violence verbale vient s'associer à la violence psychologique par les injures, les menaces que l'agresseur va prononcer, dans l'objectif d'instaurer un climat de terreur, de dénigrement et d'impuissance pour la victime ;*

*Les violences physiques viennent souvent se surajouter aux violences psychologiques et verbales. Elles peuvent être graduelles et progressives, allant de bousculades aux violences graves conduisant à l'infirmité jusqu'à l'homicide ;*

*Les violences sexuelles existent au sein du couple. Le viol et les autres agressions sexuelles sont constitués lorsqu'ils ont été imposés à la victime (...) quelle que soit la nature des relations existant entre l'agresseur et sa victime, y compris s'ils sont unis par les liens du mariage. Elles sont pourtant peu évoquées par les victimes, tellement la notion de « devoir conjugal est présente dans les esprits.*

*Les violences économiques peuvent prendre plusieurs formes : empêcher le conjoint d'utiliser l'argent du couple, contracter des dettes au nom du conjoint, le voler. . . » (P. Vasseur et al. 2020, p. 57).*

Il va sans dire que toutes ces formes de violences conjugales concernent aussi bien les femmes que les hommes, agressés par un

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

partenaire masculin ou féminin parce que les femmes seraient aussi violentes que les hommes (A. Debauche et C. Hamel, 2013).

La littérature foisonne de beaucoup de données lorsqu'il s'agit de la violence conjugale faite aux femmes par rapport à celle faite aux hommes. « *La violence exercée par les femmes demeure une problématique absente de l'espace public et peu documentée sur le plan scientifique* » reconnaît M. Chbat (2019, p.103).

Par exemple, R. Baiwong Djibergui Amane (2023) rapporte qu'au Tchad, les violences subies par les femmes tchadiennes peuvent être regroupées en quatre (4) : les violences physiques, les violences psychologiques, les violences liées aux pratiques traditionnelles et les violences sexuelles. Dans les Dossiers de Presse du 25 novembre 2020, le Ministère français Chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des Chances fait l'amer constat qu'en 2019, « *tous les deux jours, une femme est morte sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint. Un décompte sinistre auquel s'ajoutent les 125 840 femmes victimes de violences conjugales la même année* » (p.4). Enfin, 22% d'entre des femmes interrogées lors de la troisième Enquête Démographique et de Santé au Togo (EDST-III) réalisée de novembre 2013 à avril 2014 déclarent subir des violences conjugales de la part de leur conjoint (Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, 2020).

Aujourd'hui, même si on considère les violences conjugales faites aux hommes comme un tabou (I. Zeilinger, 2018). il s'agit vraiment d'un tabou social auquel s'ajoute la crainte de ne pas être cru, d'être jugé voire rejeté, à quoi s'ajoute le peu de structures dédiées et l'insuffisance, voire l'absence de formation des professionnels médicaux et judiciaires (K. Ebouat et al., 2017). Très peu d'hommes acceptent témoigner en public parce que « *leur souffrance psychologique étant la plupart du temps niée ou tournée en dérision* » (P. Vasseur et al. 2020, p.56). Les violences conjugales faites aux hommes mettent en relief la problématique des femmes aux comportements violents (K. Garance et al, 2008).

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

K. Ebouat et al. (2017) rapportent que sur 180 dossiers retenus parmi les 2586 dossiers de violences intrafamiliales recensées tout sexe confondu, l'homme était le plus souvent agressé par sa conjointe (41,11 %) et présentait généralement des lésions contuses (69,32 %) sans déstabilisation psychologique (51,97 %). L'incapacité totale de travail (ITT) suite à ces violences était le plus souvent évaluée entre 1 et 8 jours (75,6 %).

En France, INSEE (2019) révèle que 28% des victimes de violences conjugales, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles sont des hommes. Soit 82 000 victimes masculines en moyenne par an sur la période 2011-2018. Parmi les 82 000 victimes, 75 000 confessent avoir subi des attaques physiques, 4 000 des violences sexuelles et 3 000, les deux.

Dans une étude sur les violences conjugales a été menée à l'institut médico-légal de Porto au Portugal entre 2007 et 2009, Carmo, R. et al. (2011) montrent que sur les 4646 victimes de violences conjugales reçues durant cette période, 535 étaient des hommes (11.5%). Dans tous les cas, l'auteur présumé était leur conjointe. Les blessures physiques étaient principalement des griffures (18,9%), des coups de poing (16,7%) ou des coups portés à l'aide d'un objet contondant (16.6%).

En Afrique centrale, précisément au Cameroun, une étude a été menée en 2008 par le Cercle de Recherche sur les Droits et les Devoirs de la Personne Humaine (CRED). L'enquête fournit des informations sur les types et les origines des violences faites aux hommes par les femmes au Cameroun, les causes de ces violences, les conséquences sur l'homme, la femme et la famille, ainsi qu'une esquisse de solution du problème donnée par les populations elles-mêmes. Cette étude s'inscrit dans le cadre des efforts menés par le Gouvernement et les organismes de coopération bilatérale et multilatérale pour assurer une meilleure connaissance de la situation des droits de l'homme du pays, comme l'a recommandé la conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993. Les données

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

recueillies auprès des victimes indiquent que sur les 10 régions retenues pour l'enquête, 77,5% des causes des VCH sont d'ordre moral, social et économique contre 22,5% liées au non-respect des devoirs de l'homme. Les violences recensées sont le plus souvent verbales (46,4%), économiques (29,2%) psychologiques et morales (25,6%), physique (18,2%), sexuelle (15,4%), rituelles (7,4%) et d'autres (3%). Dans ce même pays, Y. A. Chouala (2008) décrit la violence des femmes à l'égard des hommes comme une violence d'ordre physique mais également sexuelle qui se manifesterait par un refus de tout rapport sexuel. Ainsi, l'homme, jadis en position de bourreau, devient de plus en plus victime.

En Afrique de l'Ouest, au Nigéria, C. E. Anyanечи (2010) trouve, dans son étude relative aux fractures mandibulaires survenues au cours des violences interfamiliales, que la victime était un homme dans 71 % des cas. Au Bénin, chaque année, nombreux sont les hommes qui subissent des coups, insultes, mauvais traitements et atteinte sexuelle de la part de leurs partenaires mais ils n'en parlent point ; pour eux, c'est un tabou. Les hommes sont, eux aussi, victimes de violences conjugales moins que les femmes, mais la proportion des hommes violentés est loin d'être anecdotique. On estime que les hommes sont à l'origine de 5% des plaintes de violences reçues dans les Centres de Promotion Sociale (CPS) au nord du Bénin (L. Kabo, 2020). Au Togo, une étude sur les violences basées sur le genre menée en 2010 par le Ministère de l'Action Sociale de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation (MASPFA), établit des statistiques qui corroborent la réalité des violences subies par les hommes. En effet, l'étude fait ressortir les taux de prévalence pour les violences physiques de 11,3% en milieu urbain contre 11,7% en milieu rural. Pour les violences sexuelles, elle est de 35,4% en milieu urbain contre 37,2% en milieu rural. Quant aux violences psychomorales, cette prévalence est de 82,4% en milieu urbain contre 81,2% en milieu rural. La même étude indique que suite à des conflits, les femmes infligent à leurs maris des sanctions telles que les insultes (49%) et la privation sexuelle (29%). Les données de l'étude

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

font ressortir également que les hommes sont victimes des violences verbales (31%), des violences psychologiques (15%), et des violences physiques (4%).

En Amérique, au Canada, T. Hotton (2001) montrait que 22 % des hommes qui ont été en contact avec une ancienne conjointe au cours des cinq années, ont dit avoir été victime de violences de cette dernière durant la cohabitation ou après la séparation tandis qu'aux États-Unis, J.R. Blosnish et R. M. Blossarte (2009), enregistrent 1619 cas de violences physiques, 1038 cas de violences verbales et 179 cas de violences sexuelles dans leur travail portant sur les violences exercées par les femmes envers leur conjoint entre 2005 et 2007.

A. Boyle et al. (2004) rapportent, qu'en Australie, 15,5 % des hommes reçus aux urgences déclaraient avoir vécu une expérience de violences conjugales de la part de leur partenaire de vie.

Il se dégage de notre revue de la littérature, qu'à l'état actuel de nos connaissances, presque aucun continent ni pays n'est épargné par les violences de la femme faites aux hommes. Ne pas croire en l'existence des « hommes battus » constituerait un populisme aigu et un misérabilisme sévère selon lequel seules les femmes subissent cette forme d'oppression domestique (D. Welzer-Lang, 2009). Nous voudrions, à travers cette étude, montrer que les violences faites aux hommes restent d'actualité au Togo en procédant à une analyse par identification des formes de violences, leurs causes et conséquences sur la vie familiale et professionnelle sur les « hommes battus ».

## **1. Matériel et méthodes**

### **1.1. Cadre de l'étude**

Cette étude a été effectuée au Centre d'Ecoute et de conseil (CEC) des victimes de violences basées sur le genre de Novissi à Lomé. Il est créé depuis l'an 2000. Il est une institution chargée d'accueil, d'écoute, de prise en charge psychosociale, d'accompagnement juridique et d'orientation des victimes des violences. Le CEC de

Novissi est le tout premier centre ayant vu le jour à Lomé. Sa mission est de prévenir les violences et d'assurer la gestion des cas de violences basées sur le genre.

## **1.2. Population et échantillon**

Notre population d'étude est constituée de l'ensemble des hommes victimes de violence qui viennent solliciter les services du CEC de Novissi. Au final, ce sont les hommes volontaires et consentants qui ont composé notre échantillon obtenu sur la base de la technique de convenance.

En somme, quatre-vingt (80) individus ont bien accepté de répondre à notre questionnaire pour nous fournir les informations relatives aux violences subies. Les caractéristiques de cet échantillon sont présentées dans la section consacrée à la présentation des résultats.

## **1.3. Méthode de collecte des données**

Les données de cette étude ont été collectées à partir d'un questionnaire qui a l'avantage de permettre de toucher un grand nombre de sujets en peu de temps. Notre questionnaire comprend un premier volet destiné à renseigner des informations sociodémographiques et un deuxième volet qui a permis d'indiquer les causes et les conséquences des violences subies. Chaque sujet a été soumis aussi à un entretien semi-dirigé à partir d'un guide d'entretien élaboré à cet effet.

## **1.4. Méthodes d'analyse des données**

Les données quantitatives collectées ont été soumises à des analyses statistiques grâce au logiciel de traitement des données SPSS, celles qualitatives ont fait objet d'analyse de contenu. SPSS nous a permis d'effectuer des décomptes fréquentiels, de calculer les pourcentages et de construire les histogrammes.

## 2. Présentation des résultats

### 2.1. Caractéristiques de l'échantillon

#### 2.1.1. Caractéristique selon l'âge

Nous avons remarqué que notre échantillon comprend beaucoup plus de sujets de 39 à 48 ans (37,5%) que les autres tranches d'âge comme l'indique le tableau 1 ci-dessous. Les autres tranches sont 18-28 ans, 29-38 ans et 49 ans et plus. Leur pourcentage de représentativité dans l'échantillon est respectivement 18,7%, 31,3% et 12,5%.

**Tableau 1 : Répartition des enquêtés selon l'âge**

Age	Effectifs	Pourcentage
18-28	15	18,7
29-38	25	31,3
39-48	30	37,5
49 et plus	10	12,5
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>

*Source : Enquête de terrain du 1<sup>er</sup> Juin au 25 Août 2022*

#### 2.1.2. Caractéristique selon la situation matrimoniale des sujets

Selon le tableau 2, il apparaît que la majorité des enquêtés est mariée (62,5%), soit en concubinage (31,3%). Les autres vivent séparés de leur conjointe (3,7%), veufs (2,5%) ou en concubinage (31,3%).

**Tableau 2 : Répartition des enquêtés selon leur situation Matrimoniale**

Situation matrimoniale	Effectifs	Pourcentage
Marié	50	62,5
Séparé	3	3,7
Veuf	2	2,5
Concubin	25	31,3
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

Source : Enquête de terrain du 1<sup>er</sup> Juin au 25 Aout 2022

### 1.2.3. Caractéristique selon le niveau des études

Nous dénombrons plus d'hommes de notre échantillon qui n'ont pas du tout fréquentés (47,5%). Quinze sujets soit 18,7% ont un niveau d'études primaires et seulement 12,5% des enquêtés ont le niveau universitaire.

**Tableau 3 : Répartition des enquêtés selon le niveau d'études**

Niveau d'étude	Effectif	Pourcentage
Primaire	15	18,7
Collège	8	10,0
Lycée	9	11,3
Université	10	12,5
Non scolarisé	38	47,5
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête de terrain du 1<sup>er</sup> Juin au 25 Aout 2022

### 1.2.4. Caractéristique selon la profession exercée

Les résultats du tableau 4 montrent que nos enquêtés sont soit des menuisiers (28,8%), soit des sans-emploi (22,5%), des maçons (25%), des agriculteurs (11,2%), ou fonctionnaires (12,5%).

**Tableau 4 : Répartition des enquêtés selon la profession exercée**

Profession	Effectif	Pourcentage
Menuisier	23	28,8
Agriculteur/éleveur	9	11,2
Maçon	20	25,0
Fonctionnaire	10	12,5
Sans emploi	18	22,5
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête de terrain du 1<sup>er</sup> Juin au 25 Aout 2022

### 1.2.5. Caractéristiques selon le type de familles

Nombreux sont nos sujets qui sont polygames : 42,7% ont 2 à 3 femmes et 21,3% ont plus de trois femmes.

**Tableau 5 : Répartition des enquêtés selon le nombre de femmes**

Nombre de femmes	Effectif	Pourcentage
1	28	35,0
2-3	35	43,7
Plus de 3	17	21,3
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>

*Source : Enquête de terrain du 1<sup>er</sup> Juin au 25 Aout 2022*

### 1.2.6. Caractéristiques selon la taille de la famille

Plus de la moitié de enquêtés (52,5%) vivent dans des familles très nombreuses avec plus de 5 enfants. Ceux qui sont dans des familles relativement nombreuses représentent 32,5%. Seulement 15% de nos enquêtés sont dans des familles de tailles réduites.

**Tableau 6 : Répartition des enquêtés selon la taille de la famille**

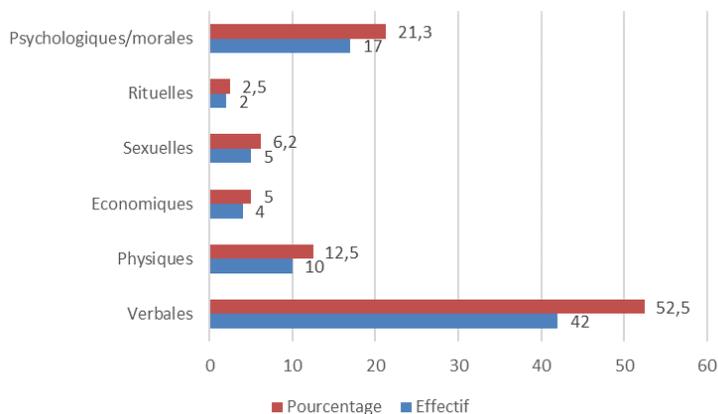
Nombre total d'enfants	Effectif	Pourcentage
1-2	12	15,0
3-5	26	32,5
Plus de 5	42	52,5
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>

*Source : Enquête de terrain du 1<sup>er</sup> Juin au 25 Aout 2022*

## 2.2. Les types de violences subies par les hommes

S'agissant des types de violences subies par les hommes, 42 cas de violences verbales sont enregistrés représentant 52,5%. Les violences psychologiques et morales sont les suivantes en fréquence. Elles représentent 21,3%. Les moins nombreuses sont les violences rituelles qui sont à 2,5%. Les violences physiques et sexuelles sont aussi observées à des taux respectifs de 12,5% et 6,2%.

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*



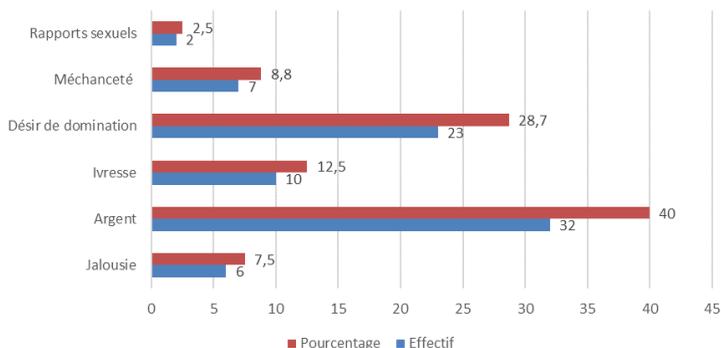
Source : Enquête de terrain du 1<sup>er</sup> Juin au 25 Aout 2022

**Figure 1 : Les types de violences subies par les hommes**

### 2.3. Les causes des violences subies par les hommes

Du point de vue des hommes concernés, à 40%, les violences qu'ils subissent de la part de leur conjointe sont liées aux difficultés financières qu'ils éprouvent au moment des faits. Le désir de dominance de leur conjointe et leur état d'ivresse sont aussi cités. Ces deux causes représentent respectivement pour chacune d'elles 28,7% et 12,5%. La jalousie et la méchanceté sont à des proportions presque similaires : 7,5% et 8,8%.

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*



Source : Enquête de terrain du 1<sup>er</sup> Juin au 25 Aout 2022

**Figure 2 : Les causes des violences subies par les hommes**

## 2.4. Les conséquences des violences subies pas les hommes

Les conséquences mises en exergue par notre étude se classent en ordre suivant : personnel, familial et professionnel.

### 2.4.1. Les conséquences personnelles

A force de subir des violences de la part de leurs conjointes, les hommes victimes ont déclaré être exposés à l'alcoolisme (43,7%) et à l'infidélité (41,2%). Certains ont même ont eu un accident vasculaire cérébral (AVC) à 7,5% de cas.

**Tableau 7 : Effets des violences subies par les hommes sur le plan personnel**

Conséquences au plan personnel	Effectif	Pourcentage
Vagabondage/infidélité	33	41,2
AVC	6	7,5
Ruine financièrement	6	7,5
Alcoolisme	35	43,7
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête de terrain du 1<sup>er</sup> Juin au 25 Août 2022

## 2.4.2. Les conséquences familiales

En dehors de l'instabilité familiale (47,5%), nombreux sont nos sujets qui se sont sentis obligés d'abandonner leur foyer (23,8%) ou se séparer carrément de leur conjointe (28,7%).

**Tableau 8 : Effets des violences subies par les hommes sur le plan familial**

Conséquences au plan familial	Effectif	Pourcentage
Séparation	23	28,7
Abandon du foyer	19	23,8
Instabilité	38	47,5
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>

*Source : Enquête de terrain du 1<sup>er</sup> Juin au 25 Août 2022*

## 2.4.2. Les conséquences professionnelles

Les résultats du tableau 9 montrent bien que les violences subies par les hommes ont des répercussions sur leur rendement (22,5%) et le retard au travail (13,7%). Plus de la majorité se plainte du manque de concentration dans l'exécution des tâches (63,8%).

**Tableau 9 : Effets des violences subies par les hommes sur le plan professionnel**

Conséquences au plan professionnel	Effectif	Pourcentage
Manque de concentration	51	63,8
Retard/abandon de travail	11	13,7
Baisse du rendement	18	22,5
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>

*Source : Enquête de terrain du 1<sup>er</sup> Juin au 25 Août 2022*

## 3. Discussion des résultats

Cette étude vise à identifier non seulement les types de violences subies par les hommes mais aussi les causes et les conséquences qui leur sont associées. Pour atteindre cet objectif, des hommes victimes ont été interrogés au Centre d'Ecoute et de Conseil de Novissi à Lomé au Togo. Notre étude identifie les violences verbales,

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

psychologiques et morales et physiques et sexuelles comme les violences les plus récurrentes. Voici quelques verbatim recueillis lors des entretiens à titre illustratif :

Un mécanicien (32 ans) déclare ceci :

*“Depuis que ma situation financière ne me permet pas de subvenir aux besoins complets de la famille, ma femme ne fait que m’insulter, me dénigrer devant mes amis. Elle me prive aussi de privation de nourriture”.*

Mr. Y. (28 ans) dit que :

*“Il y a une semaine que ma femme ne ‘adresse pas la parole parce que je n’étais pas disponible pour les rapports sexuels qu’elle voulait. Pour elle, je vois une autre femme”.*

*“Ma femme voulait me tuer. Elle m’a frappé, à l’aide d’une casserole à la tête parce qu’elle me soupçonne de voir une autre femme. Je me suis retrouvée aux urgences du CHU campus avec une tête ensanglantée » nous déclare Mr. D. (40 ans).*

Nos résultats démentent l’approche des violences conjugales qui laissent sous-entendre que les victimes sont exclusivement des femmes (M. Chbat, 2019 ; Vasseur et al, 2020). Ils sont identiques à ceux évoqués par Agence Société Civile Média (2021) qui ajoute les assassinats ou les meurtres.

S. Torrent (2001) citée par P. Vasseur et al (2020) explique bien comment les femmes violentes procèdent pour atteindre leur partenaire masculin. En effet, les conjointes exercent des violences psychologiques par la dévalorisation, l’humiliation, la jalousie et la volonté de contrôle. En ce qui concerne les violences physiques, les femmes griffent et mordent alors que les hommes ont le plus souvent recours à leurs poings. Pour compenser la différence de force musculaire, les conjointes violentes ont recours plus facilement à des ustensiles ou à des armes. La femme peut se servir de la sexualité pour humilier son mari en exigeant un rapport immédiat après une scène de violence ou quand il n’en exprime pas le désir. Le défaut d’érection est alors moqué et la virilité remise en cause. La conjointe peut aussi installer un jeu pervers où elle provoque le désir

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

volontairement pour mieux se refuser ensuite. Elle peut aussi imposer un rapport à son compagnon qui répond « mécaniquement » à une stimulation non désirée. La seule particularité des femmes violentes dans l'intimité du couple est qu'elles envahissent plus fréquemment la sphère professionnelle de leur victime. A cet effet, différents moyens sont utilisés pour essayer de l'atteindre : appels téléphoniques incessants, irruptions sur le lieu de travail, mails aux collègues ou à la hiérarchie... Si l'homme perd son emploi, il est alors tenu d'effectuer toutes les tâches ménagères. Il est corvéable indéfiniment. Il participe et peut même gérer l'ensemble des tâches domestiques.

Les raisons de ces violences faites aux hommes par les femmes, évoquées par nos sujets, sont essentiellement liées aux difficultés financières de l'homme et son ivresse, au désir de domination de la femme, sa jalousie et les problèmes sexuels. L'Agence Société Civile Média (2021) fait le même constat lors qu'elle indique que les causes immédiates des violences faites aux hommes sont d'ordre social, économique et moral. Ce sont notamment le fait des jalousies, de la méchanceté, de la malhonnêteté, de la nature impulsive de la femme, de la pauvreté, du manque de dialogue et d'éducation, de la recherche effrénée du plaisir et des biens matériels, de l'alcoolisme de l'homme et de la consommation des drogues et stupéfiants, du désir de domination ou de leadership féminin. Une autre cause particulière est le fait du non-respect des engagements de l'homme vis-à-vis de la femme, notamment le devoir de fidélité.

Sous forme de conséquences, nous nous sommes rendu compte que les hommes violentés par leurs femmes pouvaient se retrouver ruinés financièrement, victimes d'AVC, ou infidèles à leur femme. La vie au foyer devient instable pouvant aboutir à la séparation ou au divorce.

*“Je me suis marié très jeune mais aujourd'hui j'ai sombré, j'ai peur de ma femme depuis qu'elle me bat. Mes enfants sont sans avenir et sont dans la rue. Je dois aussi partir lui laisser la maison”* déclare Mr. J. (33 ans) les larmes presque aux yeux.

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

Abandons ou retards répétés ou manque de concentration sont les conséquences enregistrées au travail. P. Vasseur et al. (2020, p. 57) trouvent aussi que « les conséquences pour les victimes sont majeures et touchent l'ensemble de la vie de manière combinée : la santé physique, psychologique, les relations familiales, sociales, professionnelles, la situation économique ».

Comment comprendre que les femmes dont « les attentes de genre exigent [...] qu'elles incarnent des figures de docilité, de douceur, de patience, de disponibilité, d'empathie et de don de soi » (M. Chbat, 2019, p. 105) soient autrices de violences voir de meurtres ou assassinat de leur partenaire de vie ? En réalité, toute violence, qu'elle soit d'origine masculine ou féminine, puise sa source dans l'enfance (A. Freud, 1996). Elle est le résultat d'un aveu d'impuissance presque toujours pour échapper à un vécu insupportable, pour résoudre une tension ou une difficulté de façon brutale et radicale par incapacité à la traiter de façon adaptée, à trouver un contenant pulsionnel interne ou externe. Elle se manifeste par une crise d'agitation, un raptus anxieux, ou un passage à l'acte : jeter ce qu'on a sous la main, casser quelque chose ou agresser l'autre (J.-L. Le Run, 2012). La violence peut également être plus maîtrisée, voire préméditée, devenant un mode relationnel destiné à prendre l'ascendant sur l'autre, victime ou groupe, façon de retrouver ou de garder une emprise sur ce qui risque d'échapper, de trouver une réassurance par la force et la peur générée chez l'autre. Il peut y avoir un certain plaisir sadique à l'exercice de la violence et à des conduites de domination, car elles offrent un statut compensatoire, elles restaurent un narcissisme menacé. De même que les dysfonctionnements familiaux, le télescopage des générations, la répétition transgénérationnelle rendent compte d'une bonne partie des violences rencontrées en clinique psychologique (J.-L. Le Run, 2012).

## **Conclusion**

L'objectif de cette étude était d'identifier les formes de violences faites aux hommes, leurs causes et leurs conséquences sur la vie familiale et professionnelle. Pour y arriver un échantillon de 80 hommes victimes ont accepté de répondre à notre questionnaire et de se soumettre à l'entretien au Centre d'Ecoute et de Conseil de Novissi à Lomé au Togo. A la fin, les violences de types physiques, psychologiques, économiques, sexuelles et morales ont été identifiées. Elles sont dues à des difficultés financières et sexuelles ou à l'alcoolisme de l'homme, au désir de dominance de la femme à sa jalousie avec des conséquences tant sur les plans familial que professionnel. Toutefois des précautions scientifiques sont nécessaires avant toute généralisation de nos résultats à cause du caractère restrictif de notre échantillon et nos méthodes d'observations (questionnaire et entretien semi-dirigé). Que les études futures s'attèlent à étendre l'échantillon et à utiliser l'entretien libre ainsi que l'observation participative.

En attendant, nous pensons qu'il est urgent de sensibiliser les femmes en matière de violences faites aux hommes, donner à ces derniers les occasions de s'exprimer et de se faire entendre. Des programmes de prise en charge socioéconomiques doivent être initiés à leur intention ainsi que la prise en charge psychologique axée sur les différents traumatismes laissés par toutes les formes de violences des femmes sur les hommes.

## **Références bibliographiques**

AGENCE SOCIETE CIVILE MEDIA, 2021, Ces formes de violences faites aux hommes qu'on ignore ! [En ligne]

<http://societecivilemedias.com>

ANYANECHI, Charles E., 2010, Mandibular fractures associated with domestic violence in calabar, *Nigeria, Ghana Med J*, vol.4 , n°44, pp. 155-158.

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

BAÏWONG DJIBERGUI AMANE Rosine, 2023, Violence à l'égard des femmes. Etude Documentaire et Analyse des violences subies par les femmes au Tchad, N'Djaména, INTERMON – OXFAM

BLOSNIH John R., Bossarte Robert M., 2009, Comparisons of intimate partner violence among partners in same-sex and opposite-sex relationships in the United States, *Am J Public Health*, vol. 12, n°99, pp. 2182-2184.

BOYLE A., ROBINSON S., Atkinson, P., 2004, Domestic violence in emergency medicine patients, *Emerg Med J*, n°21, pp. 9-13.

CHBAT Marianne, 2019, « Violence des femmes Analyse des discours identitaires à l'intersection du genre, de la maternité, de la classe et de la « race » », *Recherches familiales*, n°16, pp.103-115.

CHOUALA Yves Alexandre, 2020, « La « belle famille » et « la famille élargie » : Acteurs des violences conjugales et domestiques dans les foyers Camerounais », *Bulletin de l'APAD*, pp.27-28, [En ligne], [http:// journals.openedition.org/apad/3063](http://journals.openedition.org/apad/3063) ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.3063>, consulté le 23 février 2020.

COHEN, D., 2008, « Vers un modèle développemental d'épigenèse probabiliste du trouble des conduite et des troubles externalisés de l'enfant et de l'adolescent », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, n° 56, pp. 237-244.

DALIGAND Liliane, 2008, « Violences conjugales », *Le journal des psychologues*, vol. 2, n° 255, pp. 49-53.

DEBAUCHE Alice, HAMEL Christelle, 2013, « Violence des hommes contre les femmes : quelles avancées dans la production des savoirs ? », *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 32, pp.4-14.

DIRECTION GENERALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE, 2020, Violences faites aux femmes et aux enfants au Togo : pour une prévention active. Dossier pédagogique pour animateurs/trices, ONG Geomoun.

**BAWA Ibn H., PELLO SODE E. G.,** *Analyse des violences conjugales subies par les hommes dans la commune du Golfe 2 à Lomé au Togo*

FREUD Anna, 1955, *Le traitement psychanalytique des enfants*, Puf, Paris.

GARANCE Kopp, LACHAVANNE Elodie, REKA Anife, TIDO Kaze Louise, 2008, *La violence conjugale envers les hommes*, Mémoire, Université de Genève.

HOTTON Tina., 2012, « La violence conjugale après la séparation », *Statistique Canada Composante du produit*, n° 85-002, XIF.

LE RUN Jean-Louis, 2012, *Les mécanismes psychologiques de la violence*, *Enfances & Psy*, n° 54, pp. 23-34

MINISTERE CHARGE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITE ET DE L'EGALITE DES CHANCES, 2019, *Arrêtons les violences faites aux femmes*, Le Gouvernement s'engage, Dossier de Presse, France

OBSERVATOIRE DE LA FAMILLE, DE LA FEMME ET DE L'ENFANT , 2002, *étude sur les violences basées sur le genre au Benin*, Rapport final, 251 p.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, 2012, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, OMS.

VASSEUR Patricia, DUPONT M., REY-SALMON, C., 2020, « Hommes victimes de violences conjugales constats et perspectives », *La revue de médecine légale*, 11, 56-62.

WELZER-LANG Daniel, 2009, « Les hommes battus », *Empan*, vol.1, n°73, pp. 81-89.